

LA LDH RÉCLAME LE RETRAIT DU LBD 40 DANS LE MAINTIEN DE L'ORDRE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 31 OCTOBRE 2023

Le journal Mediapart a révélé que, depuis une note ministérielle d'août 2017, la direction générale de la police nationale (DGPN) avait réduit de 10 à 3 mètres la distance de tir minimale du lanceur de balle de défense (LBD). Contrairement à la Police nationale, la gendarmerie a conservé la distance minimale de 10 mètres.

La France est, avec la Grèce et la Pologne, l'un des très rares pays à utiliser ce type d'armes en particulier pour le maintien de l'ordre.

Le LBD 40 ne devrait pas être utilisé pour le maintien de l'ordre eu égard au nombre important de personnes blessées et/ou mutilées qu'il a occasionné. Réduire à 3 mètres la distance de tir minimale, équivaut à un tir à bout portant, qui ne peut que provoquer un nombre plus élevé de lésions mutilantes et irréversibles, avec des risques de mort particulièrement importants.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) réclame, une fois encore, le retrait de cette arme dans le maintien de l'ordre sans délais, ainsi qu'une redéfinition de son cadre d'emploi (distance minimale de sécurité) en légitime défense.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

